
ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 06 MARS 2020

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

DEMANDE
D'INTERVENTION : **Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche**

DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL
COMMUNAUTAIRE : 20 février 2020, sollicitant l'intervention de l'EPF et s'engageant au rachat des biens dans le délai de cinq ans.

SITUATION DU BIEN : Sur la commune de **SAINT MARTIN D'AUBIGNY**, une ancienne tannerie désaffectée et des terrains en nature de pré, le tout cadastré section **AS n°s 1, 126, 99, 96, 115 et 93** pour une surface totale de 31 031 m².

URBANISME : Zone UZru au PLU, zone urbaine constructible à vocation économique et zone A agricole et N naturelle.

PROJET : Le projet de réutilisation est à définir. Une étude flash a été sollicitée auprès de l'EPF.

COMITÉ D'ENGAGEMENT : 12 mai 2020 - **Avis favorable**

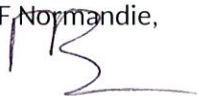
PROPRIÉTAIRE : **Groupe KERING** (Tannerie de Périers)

ÉVALUATION
DOMANIALE : 21 janvier 2020

IMPUTATION : **Compte n° 980 118 - CC OUEST CENTRE MANCHE « ST MARTIN D'AUBIGNY »**
Enveloppe projet : 390 000 €

ROUEN le 23 juin 2020

Le Directeur Général
de l'EPF Normandie,



 Gilles GAL